

**Des fiches action pour développer les liens
d'attachement et le capital social des enfants et des
jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance et lutter
contre l'isolement des jeunes sortant de l'aide sociale
à l'enfance**

*Des fiches-actions élaborées par les professionnels qui
accompagnent au quotidien les enfants confiés à l'Aide Sociale à
l'Enfance, dans le cadre d'une recherche-action co-portée par le
département de l'Ain et le LEPPI.*

Constat

Depuis les années 2000, des enquêtes rendent compte de la surreprésentation des personnes ayant connu un placement dans leur jeunesse parmi les sans-domicile-fixe. Plusieurs études retraçant rétrospectivement les parcours d'adultes ayant été confiés font état de l'isolement de nombreux jeunes au moment de la fin de placement et de l'impact du défaut de capital social sur leur insertion sociale et professionnelle. Mais certaines de ces enquêtes ont aussi pu mettre en évidence que la continuité des liens était déterminante dans les parcours des jeunes « qui s'en sortent ».

Objectifs de la démarche

Lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance en faisant en sorte que chaque jeune puisse mobiliser un capital social acquis pendant l'enfance et l'adolescence, tel est l'objectif de cette recherche-action. L'ambition de la démarche est que tous les enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance aient la possibilité de développer et maintenir des liens d'attachement qui procurent « protection et reconnaissance » (Paugam, 2015, p. 7).

La protection : « ensemble des supports » que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles...)

La reconnaissance : l'interaction sociale qui « stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard des autres ».

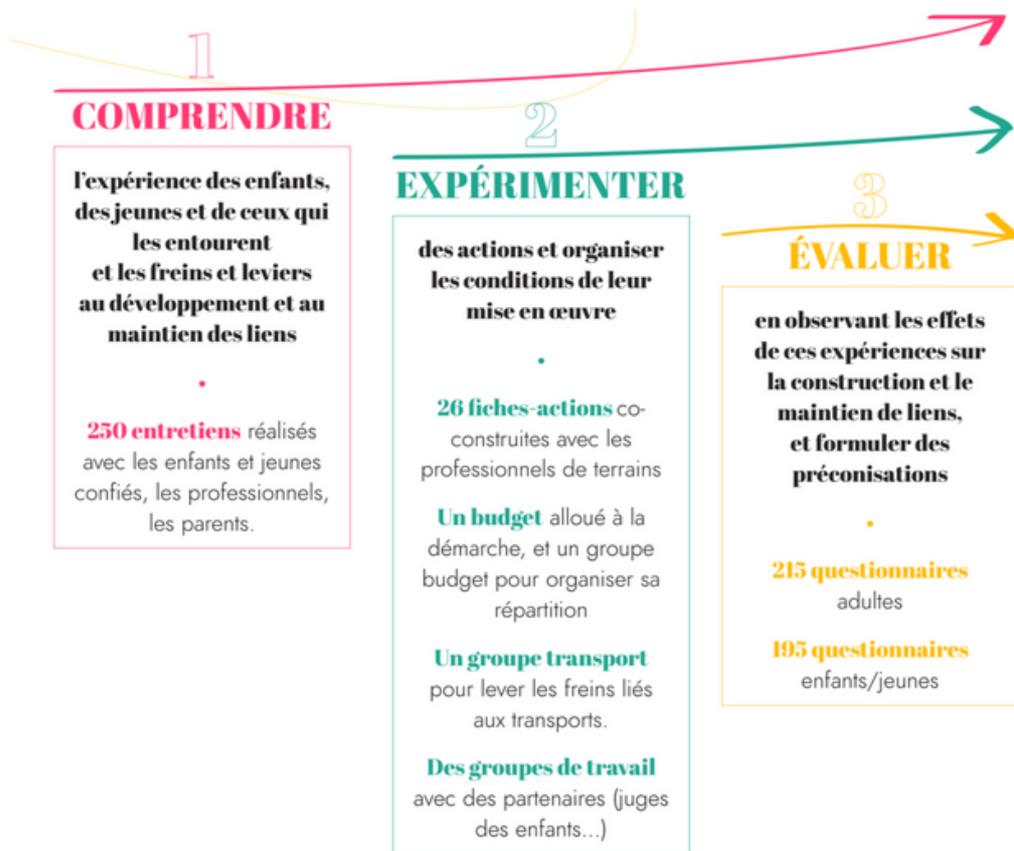
Serge Paugam distingue quatre types de liens : les liens de filiation (la famille), de participation élective (les amis rencontrés dans le cadre de loisirs par exemple), de participation organique (école, travail) et de citoyenneté (accès au droit, institutions)

Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent « le tissu social qui enveloppe l'individu, la trame sociale qui préexiste aux individus et à partir de laquelle ils sont appelés à tisser leurs appartenances au corps social par le processus de socialisation ».

Méthodologie

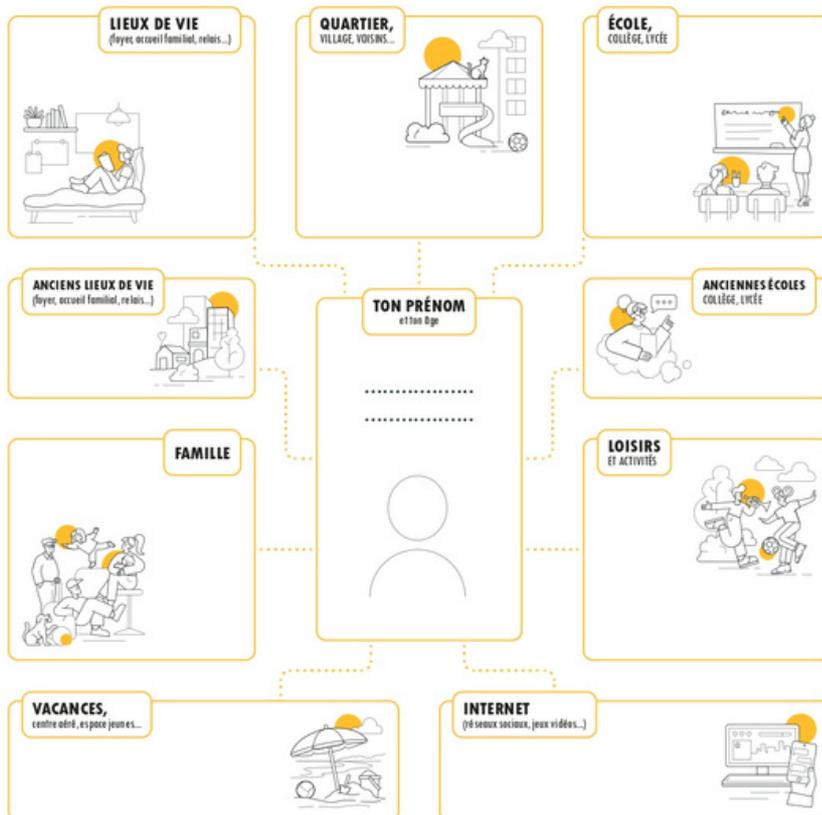
La recherche-action initiée par la direction Enfance Famille du département de l'Ain et construite par le LEPPi se déroule en trois phases :

[1] Paugam Serge (Sous la direction), L'intégration inégale Force, fragilité et rupture des liens sociaux, PUF, 2015, p. 19



Pour réaliser un diagnostic régulier des liens sociaux d'attachement des enfants et jeunes confiés, et évaluer les effets de la mise en œuvre des fiches-actions, ceux-ci sont invités à remplir un sociogramme individuel, intégré au questionnaire.

«Peux-tu citer les personnes importantes pour toi, celles qui comptent pour toi ? Et les placer dans les bulles qui correspondent aux endroits où tu les as rencontrées ? »



Ainsi il est possible de savoir :

- Combien de personnes comptent pour l'enfant/le jeune ?
- Ces personnes sont-elles des adultes ? des enfants ou des jeunes ? Des professionnels ?
- Combien l'enfant/le jeune a-t-il de groupes d'appartenance ?
- Les liens perdurent-ils lorsque les enfants ou les jeunes ne côtoient plus l'endroit où ils ont rencontré ces personnes ?

Et d'évaluer le risque d'isolement de l'enfant/du jeune (exemple de Lison) ou au contraire la présence de liens sociaux protecteurs (exemple de Nina).

Ce sociogramme, une fois remplis par l'enfant ou le jeune peut-être une première étape « diagnostic », afin de repérer les besoins, manques et potentiels des enfants et jeunes sur la question des liens sociaux d'attachement. Il peut être permettre de réaliser des choix de fiches-actions à mettre en place pour l'enfant/le jeune.

Voici quelques exemples issus de l'enquête?



Lison, un entourage restreint et exclusif, avec moins de 15 personnes sur qui compter, dans trois groupes d'appartenance.

Lison a 9 ans et est en Mecs depuis deux ans, avec sa sœur et son frère. Il n'y a pas de droit d'hébergement, mais des rencontres médiatisées avec la mère. Son père est en prison. Elle évoque des copains dans son ancienne école et une amie, rencontrée à la Mecs, maintenant en famille d'accueil, et qu'elle aimerait revoir, sans savoir comment faire.

[2] Ces deux exemples montrent la diversité des situations des enfants et jeunes confiés. Les fiches-actions visent à faire en sorte que l'ensemble des enfants et jeunes aient des liens sociaux « denses et multiples » : c'est-à-dire des liens sociaux nombreux, dans plusieurs groupes d'appartenance.



Nina, un entourage dense et pluriel, avec plus de 15 personnes sur qui compter, dans cinq groupes d'appartenance.

Nina, 11 ans, est en famille d'accueil depuis huit mois avec son frère et sa sœur. Ses visites chez son père sont suspendues et elle voit très peu sa mère. Grâce à sa famille d'accueil, elle s'est liée d'amitié avec des voisins de son âge. Elle vient de commencer la gymnastique, accompagnée de la fille de son assistante familiale.

Ces deux exemples montrent la diversité des situations des enfants et jeunes confiés. Les fiches-actions visent à faire en sorte que l'ensemble des enfants et jeunes aient des liens sociaux « denses et multiples » : c'est-à-dire des liens sociaux nombreux, dans plusieurs groupes d'appartenance.

21 fiches action pour agir

Les 21 fiches actions présentées ci-après ont été élaborées par les professionnels (assistantes familiales, les moniteurs éducateurs, les éducateurs, les chefs de service et les ATSE enfance) et les chercheurs (sociologues et économiste) engagés dans la démarche de recherche-action.

Elles s'appuient pour la plupart sur des actions existantes ou ayant existé de manière formelle ou informelle dans un ou plusieurs lieux de placement enquêtés. Elles visent à maintenir et développer différents liens et à s'adapter aux différentes situations et ont pour objectif d'assurer un capital social aux jeunes au moment de la fin de la prise en charge de l'ASE. Plus globalement, elles permettent de renforcer l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant.

Le Département alloue un budget capital social pour la mise en œuvre de certaines fiches-actions. Dans le cadre de la mise en œuvre des fiches-actions, une dotation est versée aux établissements, une allocation aux assistants familiaux et une enveloppe financière aux Directions des Territoires.

Signification des symboles:



Enfants



Adolescents



Parents/ familles



Professionnels

1. Liens aux parents, à la fratrie et à la famille élargie : multiplier les occasions d'échanges

Les liens avec les frères et sœurs: des temps privilégiés

Action 1	Temps fratrie privilégiés
Constats	<ul style="list-style-type: none">• Alors que la moitié des fratries sont séparées par le placement, les rencontres courtes et très irrégulières entre frères et sœurs, dans des lieux qui ne sont pas toujours adaptés, ne permettent pas toujours la construction et le maintien de liens.• Les enquêtes sur le devenir des enfants placés montrent que les frères et sœurs lorsque des liens ont été maintenus, sont les premiers soutiens des jeunes adultes.• Les liens se créent souvent sur des supports de liens (temps long, activités ou vie quotidienne).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants de construire un lien d'attachement avec les membres de leur fratrie malgré la séparation.• Proposer des lieux et des durées stimulant la création et le maintien de lien.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des temps entre frères et sœurs autour d'activités hors de l'institution, avec un professionnel responsable de l'ensemble de la fratrie, durant plusieurs heures, dans un lieu chaleureux et support de relation (plein air, cuisine, chambre d'un enfant avec jouets...) mais aussi des activités (escalade, piscine, accrobranche...).• Faire en sorte que les rencontres entre fratries soient régulières et inscrites dans un calendrier pour qu'elles soient repérables par tous• Plusieurs rencontres peuvent être nécessaires pour l'établissement d'un lien entre frères/sœurs



Léo, Clara et Aline sont accueillis à la MECS, mais dans deux groupes différents. Renan, le plus jeune, a 3 ans et est en famille d'accueil. La fratrie n'avait pas été réunie depuis plusieurs mois. J'ai contacté l'assistante familiale de Renan qui a accepté de l'emmenner à la MECS, à ½ heure de chez elle. De mon côté, j'ai été détachée du groupe entre 12H et 18H pour être présente pour la fratrie. Après le repas, on a préparé une pâte à crêpes pour le goûter, puis je les ai emmenés jouer dehors. Ensuite les enfants ont joué au playmobil dans la chambre de Clara. On a pris des photos pour garder des souvenirs de ces moments. A la fin, Léo a aidé Renan à faire ses lacets et les filles lui ont offert une peluche. Les enfants étaient tous ravis de cet après-midi. Educatrice, MECS

Action 2**Temps famille dans des lieux propices au maintien et au développement des liens**

Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Les lieux de visite de l'ASE ne facilitent pas toujours la relation parents enfants. • Les parents sont parfois dans des situations d'isolement et ont besoin d'être accompagnés dans un quotidien, sans se sentir jugés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les liens parents enfants, soutenir la parentalité, et lutter contre l'isolement des parents. • Permettre le partage de temps quotidiens, malgré le placement, et permettre la construction de souvenirs partagés.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des temps de rencontre avec les parents dans un espace de type MJC, maison de quartier, piscine, parc public, gîte, musées du Département... sur des temps plus longs que les temps habituels (plus de deux heures, un WE), avec éventuellement la présence d'un tiers (animateur).

Repérer les membres de la famille élargie : et soutenir le maintien de liens

Action 3**Mon flocon de famille (arbre généalogique et/ou sociogramme)**

Constats	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux enfants confiés à l'ASE ne sont pas en mesure de citer leur famille élargie. • Les professionnels n'ont pas non plus toujours en tête certains membres de la famille élargie de l'enfant pouvant être des ressources.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la possibilité à l'enfant de se situer vis-à-vis des personnes qui comptent pour lui, que ce soit sa famille proche ou élargie, ou plus généralement les personnes qui l'entourent au quotidien lorsque peu de membres de la famille sont présents. • Le flocon à construire et adapter permet à l'enfant de visualiser ses liens avec les personnes qui comptent pour lui. • Pour les professionnels, le flocon et le fait de rendre les photos manipulables peuvent permettre de « travailler » avec l'enfant autour du vocabulaire et des schémas familiaux. • Cet outil peut également aider à accompagner le maintien d'un lien, et éventuellement à repérer de potentiels tiers dignes de confiance.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Le flocon est une représentation des liens de l'enfant avec les membres de sa famille élargie et les personnes qui comptent pour lui, à l'aide de photos, ou de dessins ou symboles (en cas d'absence de photos). • Pour les enfants qui ont une connaissance de la famille élargie (sur qui compter), il peut prendre la forme d'un arbre généalogique. Pour les enfants qui ont moins de liens avec la famille élargie, représenter les personnes qui comptent pour eux sur un flocon ou un soleil permet de reconnaître les différentes formes de famille et de ne pas mettre l'accent sur les cases vides. Le sociogramme peut par exemple être utilisé comme base pour un flocon. • Dans certaines situations, il peut être utilisé sur proposition du référent ASE après analyse de la situation et en présence d'un psychologue. • Un support de sociogramme individuel est disponible auprès du référent ASE) • Idéalement, une fois rempli, une version numérique du flocon est incluse dans le dossier de l'enfant

Connaître sa culture d'origine pour savoir d'où l'on vient

Action 4

Connaître ses racines



Constats	<ul style="list-style-type: none">• Le placement entraîne souvent une rupture des enfants avec leur culture d'origine (langue, rites culturels...).• Il existe en France un tabou autour des pratiques culturelles et religieuses qui diffèrent des traditions locales dominantes.• Les professionnels font l'aveu d'une méconnaissance des religions et cultures et aucune formation ou aucun guide ne permet de pallier ce manque de ressources.• Il est difficile pour un enfant ou un jeune de se positionner par manque de connaissance, de soutien et par amalgame entre le parent défaillant et la culture qu'il représente.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants et aux jeunes de connaître la culture et la religion de leur famille pour continuer d'y avoir une place et savoir d'où ils viennent.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Aider l'enfant à comprendre et à se positionner par rapport à sa langue, sa culture et sa religion d'origine.• Cela peut passer par un film, un repas, de la musique, des œuvres, des objets, des vêtements, des rites ou célébrations, ainsi que par la mise en lien avec des associations.

2. Les professionnels de l'ASE et le lieu de placement: permettre l'attachement, assurer le maintien de lien

Accueillir les enfants dans un foyer chaleureux : l'environnement de la relation

Action 5	Un beau coin à soi	 
Constats	<ul style="list-style-type: none">• Les chambres des enfants et des jeunes sont parfois faites de mobilier froid, voire sans décoration.• Du fait des tensions de personnel et de places, certains enfants pris en charge n'ont pas de chambre individuelle, parfois durant plusieurs mois.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant de se sentir chez lui le temps de l'accueil.• S'appuyer sur des objets et des traces pour matérialiser le lien à son présent et à son passé.• Apprendre à bricoler, à mener un projet, un budget et un calendrier.	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Accueillir l'enfant ou le jeune avec : peluche, housse de couette, lampe de chevet, stickers, serviettes de toilette qu'il pourra emporter avec lui lors de son départ du lieu de placement.• Aménager la chambre de l'enfant à son arrivée, puis avec lui. Peinture, meubles, décoration ; l'aider à investir son lieu d'accueil.	

Faire en sorte que les changements de lieux de placement ne soient pas synonymes de rupture

Action 6	Albums photos de l'établissement	 
Constats	<ul style="list-style-type: none">• Les jeunes qui reviennent dans les lieux où ils ont été placés cherchent parfois à se remémorer leur histoire dans ce lieu, mais sont face à des professionnels qui ont changé.	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Aider l'enfant devenu adulte à remplir les trous de son histoire et à se l'approprier.• Permettre une reprise de lien avec les pairs en retrouvant leurs souvenirs, leurs noms.• Pallier la perte de souvenirs et d'informations liée au temps.	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Faire un album photos par année, qui reste dans l'établissement, pour que les jeunes qui reviennent sentent qu'ils ont laissé une trace. Lorsque des anciens reviennent, c'est une aide précieuse à la mémoire.• Expliquer l'intérêt de cette démarche aux parents.	

Action 7

Mur réel et virtuel pour laisser une trace et retrouver la trace des personnes rencontrées pendant le placement



Constats	<ul style="list-style-type: none">• Des jeunes partent sans laisser de trace, et ont des difficultés à trouver la trace du lieu où ils sont passés, une fois sortis.• Beaucoup de personnes (professionnels, enfants et jeunes), avec qui les enfants et les jeunes partagent le quotidien, s'en vont.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants et aux jeunes de se sentir appartenir à un collectif et d'avoir une connaissance et des souvenirs de leur histoire (et notamment de leur petite enfance).• Avoir la possibilité de reprendre contact avec des personnes rencontrées durant le placement, au moment où les jeunes en éprouvent le besoin et l'envie.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Proposer un mur où chaque professionnel et enfant passant par le lieu puisse laisser sa photo (ou un dessin) avant de partir, pour laisser une trace de son passage dans le lieu de placement.• Utiliser les réseaux sociaux pour une page et un lien dédiés à une structure, pour une reprise de contact possible et facile, pour n'importe quel jeune y ayant vécu. Sur les réseaux, veiller à ce que les enfants soient de dos, ou que leur visage ne soit pas reconnaissable.

Action 8

Garder le lien avec les anciens lieux de placement et éviter de multiplier les ruptures



Constats	<ul style="list-style-type: none">• Les enfants et les jeunes ont besoin et souhaitent pouvoir maintenir des liens avec les professionnels qui les ont accompagnés.• Les professionnels ne savent pas s'ils ont le droit de maintenir le lien, le font sans le dire à leurs collègues ou leur responsable.• Au cours des placements, les enfants et les jeunes développent des liens avec des pairs de placement pouvant durer plusieurs années.• La rupture matérielle et les rythmes imposés par les changements au cours de l'enfance ou de l'adolescence accentuent les ruptures de lien.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les ruptures avec les professionnels, figures d'attachement.• Réduire les ruptures avec les pairs lors des changements de lieu de placement.• Permettre, susciter le maintien des liens avec les personnes qui ont pris soin de l'enfant, à l'issue d'un placement.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Expliquer systématiquement le départ d'un professionnel ou le changement de lieu de placement.• Inciter la continuité des liens entre jeunes et entre jeunes et professionnels.• Accompagner l'apprentissage du maintien des relations : envoi d'une carte postale ou appel téléphonique pour l'anniversaire, prise de nouvelles, mais aussi organisation de rencontres, invitations à un repas, goûter, à une sortie.

Quand on a arrêté les séances d'orthophoniste, l'orthophoniste a dit : « Brian j'aimerais bien avoir de tes nouvelles ». J'avais gardé cela en tête, et on a écrit une lettre de fin d'année avec Brian. L'autre jour, on a rencontré en ville son ancienne institutrice qui m'a demandé mon adresse. Peut-être à la fin de l'année, peut-être qu'il lui enverra un courrier. Assistante familiale

Action 9	
Permettre, susciter le maintien des liens avec les personnes qui ont pris soin de l'enfant, à l'issue d'un placement	
Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants et les jeunes ont besoin d'adultes sur qui compter et pour qui compter pour grandir et s'épanouir. • « Le parrainage et le mentorat sont notifiés dans le document mentionné à l'article L. 223-1-1. » Projet de loi protection de l'enfance, 9 décembre 2021. • Les professionnels qui ont eu une place, à un moment donné dans la vie de l'enfant sont les plus susceptibles de devenir parrain ou marraine de celui-ci.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les enfants et jeunes puissent avoir un adulte sur qui compter en dehors de leur famille, et que ce lien perdure malgré ou à l'issue du placement. Éviter la rupture lorsque l'enfant ou le professionnel quitte un lieu de placement.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Autoriser, promouvoir et valoriser le maintien du lien systématiquement lorsqu'un enfant ou un professionnel quitte un lieu de placement. • Donner la possibilité aux professionnels de devenir parrains ou marraines des enfants et des jeunes qu'ils ont accompagnés lorsque les enfants et les jeunes changent de lieu de placement, ne sont plus accompagnés par l'ASE, ou lorsque les professionnels quittent leur poste ou le territoire. • Les professionnels qui souhaitent parrainer un enfant ou un jeune sont accompagnés par l'association de parrainage du département de l'Ain : Les enfants de Bohème. 5 rue Brillat Savarin, 01000 Bourg-en-Bresse, 0481510784, contact@lesenfantsdeboheme.org

Je suis marraine d'Emily, dont j'ai été l'éducatrice pendant 1 an et demi. Je voulais garder un lien, et il se trouve que j'ai rencontré l'association de parrainage du département. Après des entretiens avec les services et les psychologues de l'association (ils viennent visiter mon domicile, rencontrer mes proches : mon conjoint, mes enfants...), on a signé le contrat de parrainage avec l'enfant et l'association. J'ai choisi d'être marraine pour Emily. Alors j'essaie de ne pas remettre du protocole ! Quand elle est à la maison, elle n'a pas son étiquette d'enfant placée. Au début elle n'était pas partante pour rester dormir et puis un jour elle a demandé à rester dormir. Elle est venue dormir une fois depuis. Et donc la prochaine fois ce sera pour deux nuits. Sans doute un petit weekend pendant l'été. C'est ma volonté de vouloir respecter ce qu'elle souhaite, à l'allure qu'elle le souhaite. Educatrice en MECS et marraine

Soutenir et favoriser la continuité avec les pairs de placement

Action 10	Fête annuelle dans les lieux de placement (établissements, pique-nique des territoires)	 
Constats	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants et les jeunes ayant vécu dans un lieu de placement, aimeraient, mais n'ont pas l'occasion et ne s'autorisent pas à retourner rendre visite dans ce lieu de placement. Les enfants confiés font part de leur envie de revoir des enfants et des jeunes qui ont quitté le lieu de placement. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux enfants et aux jeunes de ritualiser un moment festif de partage, et de se reconnaître dans leur communauté d'appartenance. Avoir des occasions de revenir. Pour les professionnels et les enfants et les jeunes du lieu de placement, échanger et maintenir le lien avec les enfants et les jeunes qui ont anciennement vécu sur ce lieu. 	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Une fête annuelle de chaque lieu d'accueil (à l'échelle d'un établissement, d'un territoire ou d'un groupement de plusieurs familles d'accueil), à laquelle sont invités les anciens enfants, mais où peuvent également être invités les partenaires impliqués dans la vie quotidienne du lieu, les voisins et les proches telles que la famille élargie de la famille d'accueil par exemple. 	

Action 11	Album de vie	
Constats	<ul style="list-style-type: none"> Certains enfants ou jeunes n'ont aucune photo ou trace de leur (petite) enfance. Sans photos ni personnes pour raconter, difficile pour les enfants de connaître leur histoire. 	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à l'enfant d'avoir des souvenirs heureux et une connaissance de son histoire non institutionnelle, ainsi que des anecdotes sur sa vie. Avoir des souvenirs des personnes qu'il a côtoyées à différents moments de sa vie. 	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> Construire un cahier de vie pour chaque enfant (style livre de naissance) avec les premières fois, des photos, des anecdotes pour la construction identitaire de l'enfant... Une histoire autre qu'institutionnelle. Pour les assistantes familiales accueillant des enfants de moins de 12 ans, des albums de vie sont disponibles (voir le service Enfance-adoption). 	

3. Multiplier les occasions de rencontres et les cercles sociaux

Des camarades d'école à la naissance d'amitiés : l'importance du soutien des adultes pour la participation aux rites de l'enfance et de l'adolescence

Action 12		Invitation d'un copain ou d'une copine, et de son parent	
Constats		<ul style="list-style-type: none">• Certains enfants accueillis n'invitent que très rarement des copains d'école et certains ne sont jamais invités chez des copains.• Les parents des copains d'école ont parfois un présupposé négatif sur les lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE.	
Objectifs		<ul style="list-style-type: none">• Construire un lien plus fort avec un copain rencontré en dehors du lieu de placement et nouer un contact avec le parent de celui-ci et ce, dès le plus jeune âge.• Permettre au professionnel de connaître quelques copains de l'enfant.• Éviter la stigmatisation du placement en créant une ouverture sur l'extérieur, et provoquer de potentielles invitations.	
Descriptif		<ul style="list-style-type: none">• Inviter un copain et le parent du copain d'un enfant pour un temps partagé sur le lieu de placement ou à l'extérieur.	

Action 13		Fêter son anniversaire et inviter ses amis		
Constats		<ul style="list-style-type: none">• La plupart des enfants et des jeunes en MeCS n'ont jamais invité des copains d'école à leur anniversaire.• Les enfants confiés à l'ASE sont moins souvent invités que les autres à des anniversaires par des copains d'école.		
Objectifs		<ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant ou au jeune de construire des liens solides avec ses copains d'école (et ceux rencontrés ailleurs).• Faciliter l'intégration aux groupes de pairs de l'école.• Apprendre à recevoir des personnes, à prendre soin, à gérer un groupe, à projeter et organiser avec un budget et des règles.		
Descriptif		<ul style="list-style-type: none">• Permettre aux enfants d'organiser leur anniversaire en invitant des copains ou copines d'école (ou rencontrés dans le cadre d'activités extrascolaires) dans l'établissement, chez la famille d'accueil ou dans un lieu extérieur (parc, restaurant, structures organisatrices) adapté à l'âge et à l'envie.		

Pour la première fois, j'ai organisé l'anniversaire de deux enfants accueillis à la MECS. Les 5 ans d'Anton et les 6 ans d'Abel. C'était le premier anniversaire qu'ils ont fêté avec des copains d'école. Avec le chef de service, on a décidé de faire les anniversaires à LudiLucky, un espace de jeu (payant) avec des activités, et un animateur. Avec les enfants, on a fait les invitations pour qu'ils puissent les donner à leurs copains d'école. Pour Anton (qui est en situation de handicap) on s'est coordonné avec la maitresse.

Pour l'anniversaire d'Abel, certains enfants nous ont rejoints à la MECS, je les ai emmenés en trafic au LudiLucky. Ils étaient trop mignons, ils se racontaient des trucs d'école, ils disaient qu'ils étaient dans une navette spatiale (le trafic). On a retrouvé les autres copains là-bas. Il y avait une table pleine de 6/7 enfants. Pour Anton, tous les enfants invités sont venus, 4 sur 4, et il a été gâté. Les parents m'ont envoyé des messages pour connaître les goûts d'Anton. Il a eu de super beaux cadeaux ! Les deux anniversaires se sont super bien passés. Il n'y a pas eu de bagarre. C'étaient vraiment des enfants qui s'amusaient, qui jouaient ensemble, issus de milieux différents peut-être, mais qui jouaient ensemble quoi, c'est tout. Anton, ça va de mieux en mieux à l'école, donc j'espère aussi que ça a été un facteur du fait qu'il soit content d'aller à l'école quoi ! Ça demande du temps, mais c'est un vrai projet ! C'est pour ça que je fais ce métier ! Educatrice en MECS

Action 14

Soirée pyjama et nuit chez un ou une amie



Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'enfants ou de jeunes répondent positivement aux invitations qui leur sont faites de dormir chez un ami ou une amie. • Les professionnels ne savent pas toujours que la nuitée est un acte usuel (se reporter au PPE)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage de l'autonomie, et dans la construction d'amitié, de pouvoir passer du temps dans les intimités réciproques dès que l'enfant se sent prêt. • Découvrir le monde en expérimentant d'autres cadres familiaux. • Rendre possible des séparations hors de la binarité lieu de placement, parents. • Construire des relations avec des adultes et des enfants en dehors du lieu de placement.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et rassurer l'enfant sur la possibilité d'être hébergé ou d'héberger un copain ou une copine. • Accompagner l'enfant pour passer à l'action progressivement, de manière rassurante. • Cadrer avec les parents qui accueillent, en précisant le cadre de besoins de l'enfant, les horaires, etc.

Action 15**Des amitiés durables, ça s'apprend !**

Constats	<ul style="list-style-type: none">• Les enfants et les jeunes n'ont pas nécessairement été socialisés à la création et au maintien des liens d'amitié (prendre et donner des nouvelles, inviter et être invité...)• Le maintien des liens d'amitié s'appuie sur des supports, des rythmes, des normes qui doivent être apprises, exercées par les enfants pour pouvoir ensuite les assimiler.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Création de liens inconditionnels et durables permettant le refuge en cas de rupture dans le parcours de vie.• Maintien de liens d'amitié à long terme, permettant l'inscription dans des groupes, l'accès à une identité sociale.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Développer des amitiés durables en s'appuyant sur :• la sollicitation de l'enfant pour développer des liens d'amitié ;• l'encouragement à décrire ses relations avec ses pairs ;• la proposition régulière de modalités pour garder contact (jeux, courriers, repas, activités, photos).

Action 16**Tisser des liens avec l'école et les parents d'élèves**

Constats	<ul style="list-style-type: none">• Les professionnels ne connaissent pas toujours les camarades d'école des enfants et leurs parents.• Les enfants ne sont pas souvent bien intégrés dans les groupes, à l'école et en dehors de l'école.• Le fait d'être un « enfant placé » peut entraîner une stigmatisation liée à des stéréotypes et à une méconnaissance de l'Aide sociale à l'enfance.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Construire des relations avec l'équipe éducative et avec les parents des autres élèves pour faciliter l'intégration de l'enfant.• Faciliter la lutte contre les préjugés liés au placement, qui peuvent s'exercer entre enfants et entre enfants et adultes à l'école et en dehors de l'école.
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Participer aux sorties scolaires, aux rencontres sportives et fêtes de l'école.• Construire des relations avec l'équipe éducative des établissements scolaires et avec les parents des autres élèves pour faciliter l'intégration de l'enfant.• Faciliter l'information des professionnels chargés de l'accompagnement quotidien de l'enfant sur les questions liées à l'école et aux groupes qui s'y créent.

Des activités sportives, culturelles et d'inscription dans des mouvements d'éducation populaire : des rencontres au présent et pour le futur

Action 17	Un réseau de structures et d'associations à disposition des professionnels			
Constats	<ul style="list-style-type: none"> • Certains enfants accueillis n'invitent que très rarement des copains d'école et certains ne sont jamais invités chez des copains. • Les parents des copains d'école ont parfois un présupposé négatif sur les lieux d'accueil des enfants confiés à l'ASE. -Les professionnels ne connaissent pas nécessairement les offres sportives, culturelles et d'éducation populaire sur le territoire. • Des craintes peuvent exister quant à la prise en charge des enfants ayant des difficultés particulières (troubles du comportement). • Les activités extrascolaires ont un impact sur le développement de l'enfant : construction de l'identité, découverte du monde, développement de compétences individuelles et collectives, développement psychomoteur, développement de l'autonomie. 			
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'appuyer sur des partenariats existants pour réduire les coûts d'inscription, et sensibiliser aux besoins des enfants et des jeunes, réserver des places ou déléguer le transport. • Développer le réseau de soutien au capital social du lieu en identifiant les structures sportives, culturelles ou sociales du territoire répondant au besoin de liens sociaux des enfants (centres sociaux, associations, lieux de culture, mouvements d'éducation populaire). • Faciliter l'accueil des enfants dans les activités extrascolaires. 			
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Commencer par trois associations à proximité du lieu de placement déjà en lien, pour travailler la qualité du partenariat. • Veiller à ne pas se focaliser uniquement sur des activités sportives, mais aussi sur des activités culturelles, ou des mouvements d'éducation populaire. • Des associations spécialisées dans l'accueil des enfants en situation de handicap et ayant des troubles du comportement ont été recensées par le département (Ain Profession Sport et Culture). • Offrir la possibilité de faire venir des associations dans le lieu de placement et d'ouvrir à des personnes extérieures. 			

Action 18**Engager les enfants dans des activités sportives, culturelles ou d'éducation populaire****Constats**

- Les enfants et les jeunes confiés ont rarement été inscrits à des activités extrascolaires lorsqu'ils étaient dans leur famille d'origine et n'ont pas nécessairement été sensibilisés à cette pratique.
- Les enfants et les jeunes ne sont pas tous inscrits à des activités sportives, encore moins à des activités culturelles ou d'éducation populaire (centre sociaux, scoutisme, associations organisatrices de colonies de vacances et d'activités périscolaires)
- La question des transports pour emmener les enfants à ces activités est un frein déterminant.
- Les enfants qui arrivent en cours d'année scolaire, manquent l'inscription annuelle à des activités.
- Les offres et tarifs varient selon les pourvoyeurs : municipalités, associations ou clubs privés.
- Les « licences de sports » sont prises en charge financièrement par le Département pour les enfants accueillis chez les assistants familiaux, mais il y a des frais supplémentaires pour le matériel nécessaire à l'activité ou bien certaines activités sportives ne sont pas exercées eu égard au coût qu'elles représentent

Objectifs

- Aider l'enfant à découvrir un maximum d'activités pour tester ses goûts, capacités et intérêts.
- Développer son lien à la communauté qui l'entoure, mais aussi aux sciences, à la musique, aux arts, au sport, aux livres, etc.
- Le mettre en lien avec des pairs hors de l'école ou du placement, et développer des amitiés durables.
- Permettre le développement de passions qui pourront être de réels supports pour la construction de liens futurs.
- Développer la singularité, valoriser l'enfant/le jeune.

Descriptif

- Permettre à chaque enfant d'avoir plusieurs activités extrascolaires chaque année, hebdomadaire sur l'année, mais aussi sous forme de stages ponctuels (pendant les vacances par exemple).
- Construire des liens avec des associations locales pour faciliter l'organisation et l'intégration des enfants (club sportif, Scouts et Guides de France, conservatoire, centre social).
- Proposer un panel de possibilités aux enfants (plaquettes, spectacles, forum des associations...) pour les aider à choisir et à se projeter.
- Déléguer lorsque cela est possible l'accompagnement des enfants à des activités extra-scolaires (aux animateurs de l'activité en question, aux parents de camarades, aux parents de l'enfant quand cela est possible). Cette possibilité est considérée comme un acte usuel.

Favoriser les occasions de rencontre avec des adultes qui peuvent compter et sur qui l'enfant pourra compter

Action 19	Des week-ends et moments extraordinaires
<p>Constats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains enfants et jeunes ont peu de possibilités de sorties et d'expériences hors du lieu de placement • Les professionnels peuvent avoir besoin de répit pour tenir sur la durée (en particulier lorsque les enfants ont des troubles du comportement et sont déscolarisés partiellement ou totalement). • Les liens avec la fratrie, d'autres enfants, des adultes ont souvent besoin de supports et de moments extraordinaires pour se construire et se développer. • Les moments extraordinaires, sont souvent ceux qui s'inscrivent le plus dans la mémoire.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre de vivre des moments extraordinaires, en dehors du quotidien et du collectif. • Permettre aux professionnels d'avoir du répit. Multiplier les possibilités d'adultes sur lesquels l'enfant peut compter. • Développer la capacité d'ouverture sur le monde.
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les accueils pour des week-ends extraordinaires en famille relais, en gîte, via des mouvements d'éducation populaire ou chez un parrain ou un tiers digne de confiance de manière régulière, permettant l'ouverture pour les enfants et les jeunes, et le répit pour les lieux de placement, en particulier quand les enfants ont des troubles du comportement ou sont déscolarisés. • Mobiliser les ressources en interne : lieux de médiation animale, espace du département et en externe : gîtes... • Proposer un espace de continuité, malgré les changements de lieux de placement.



Action 20**Parrainage, mentorat et tiers dignes de confiance et accueil durable et bénévole.****Constats**

- Les enfants et les jeunes placés manquent de personnes sur qui compter, d'adultes référents (hors des professionnels de l'institution).
- La proposition de parrainage, préconisée par l'État, est freinée par la difficulté à recruter des parrains.
- Alors que la loi Taquet, mentionne que chaque enfant et jeune confié à l'ASE se verra proposé un parrain ou une marraine et un mentor (2021), moins de 5% des enfants et jeunes bénéficient réellement de cet accompagnement par un ou des bénévoles.

Objectifs

- Permettre aux enfants de grandir avec des référents adultes, sur qui ils peuvent et pourront compter dans le futur, en dehors des professionnels de la protection de l'enfance.
- Apprentissage de l'entretien des relations et de ses modalités.
- Favoriser la continuité de relation avec des adultes, même lorsque l'enfant change de lieu de placement.
- Pour les plus grands, proposer une aide à l'orientation, à la recherche de stages, à l'insertion professionnelle.

Descriptif

- Repérer des adultes dans l'environnement de l'enfant (famille élargie, famille des familles d'accueil, enseignants, animateurs...) et leur proposer de devenir parrain ou tiers digne de confiance.
- S'appuyer sur l'association Les Enfants de Bohème pour le contrat et l'accompagnement et la mise en relation avec des parrains pour les enfants les plus isolés et surtout l'accompagnement des parrains, marraines, mentors et tiers dignes de confiance.
- Les enfants de Bohème. 5 rue Brillat Savarin, 01000 Bourg-en-Bresse, 0481510784, contact@lesenfantsdeboheme.org

Les téléphones et les réseaux sociaux : miser sur la prévention par les pairs et valoriser les possibilités

Action 21	Groupe d'échange sur les écrans et les réseaux sociaux
<p>Constats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains adolescents maîtrisent les réseaux sociaux tout en ayant sur eux un regard critique. Certains adolescents et enfants ont déjà été victimes de cyberharcèlement, de violence sur internet. • Les professionnels sont dépassés par ce sujet (ils ne connaissent pas toujours les réseaux utilisés par les jeunes, et ne maîtrisent pas les applications restrictives permettant de sécuriser l'accès en fonction de l'âge de l'enfant. • Le sujet n'est pas toujours évoqué dans les lieux d'accueil. • La question des écrans et réseaux sociaux est souvent limitée à l'âge d'accès à son propre téléphone portable. • Certains jeunes n'ont pas de smartphone, à l'âge où tous les jeunes en possèdent un, parce qu'il n'est pas financé par la famille.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux adolescents de bénéficier de l'intérêt et de l'ouverture permis par les réseaux sociaux et internet, tout en étant conscient des risques (pédophilie, radicalisation, harcèlement), par de la prévention par les pairs. • Mettre le sujet de l'accès à un smartphone, aux réseaux sociaux, au cœur de discussions et de débats. • Mobiliser la connaissance des professionnels, mais aussi des jeunes et des enfants.
<p>Descriptif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des groupes de parole dans les établissements, sur les territoires ou dans les familles d'accueil à ce sujet. Proposer des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques liées aux écrans et aux réseaux sociaux, construites et animées par des adolescents, dans les établissements ou dans ceux participant aux CVS du département (en direction d'autres adolescents de leur âge ou plus jeunes). • Ces groupes d'échange permettent de centraliser des ressources et de provoquer des temps d'échange et formation à destination des professionnels, des enfants et des jeunes sur différentes thématiques (harcèlement, violence, sexualité, relations, rapport à soi...).



Pour aller plus loin

Des rapports et synthèses disponibles auprès du LEPMI ou du Département (Direction Enfance Famille DGAS), permettant d'avoir accès aux résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de la démarche (entretiens réalisés avec 250 enfants, jeunes et professionnels) et 200 questionnaires passés aux enfants, jeunes et aux professionnels qui les accompagnent au quotidien avant puis après la mise en œuvre des fiches-actions, qui permettent de regarder les effets des fiches-actions sur les liens sociaux d'attachement des enfants et des jeunes.

Les articles scientifiques produits par l'équipe de chercheurs sur le sujet

(2024) Kerivel, A.; « Compter sur », « compter pour » des adultes et des pairs : un enjeu majeur pour l'avenir, pour les enfants et jeunes placés. Revue Nouvelles Pratiques Sociales, Uqam, Montréal

(2023) Kerivel, A.; Michaud, C., "Du parrainage naturel au mentorat : l'ambition de la généralisation face aux besoins différenciés des enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance ", dans Le Mentorat : une nouvelle politique en direction des jeunes vulnérables ?; Revue Sciences et actions sociales, 20.

(2023) Kerivel, A., Dheilly, C., James, S.; Fragilité des liens et isolement des enfants et jeunes en Villages d'Enfants : Des situations exacerbées pour les jeunes « en transition » dans Revue des Sciences Sociales intitulée « Repenser les inégalités de l'enfance et de la jeunesse en temps de crises », coordonné par Régine Sirota et Sylvie Octobre, n°9.

(2022) Michaud, C., Kerivel, A., Ottolini, L., Jacquelin, A. « Protection de l'enfance, handicap et troubles du comportement: comment rendre visibles les situations des enfants et des jeunes?», LEPMI In Progress n° 1.